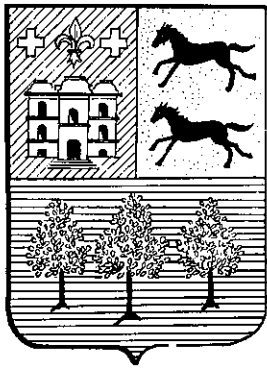


In fœd a dylo p...



LA LETTRE DE XVI^e DEMAIN

N° 61 Avril 1992

ISSN 029.117 CCP 77.44.41.P

AH ! LES BEAUX JOURS !

On se souvient de cette pièce de théâtre, où, merveilleuse Madeleine Renaud, tout au long d'une soirée, monologuait, s'enfonçant peu à peu, dans un monceau de déchets...

Ils ne sont pas toujours aussi poétiques et leur définition est bien différente qu'il s'agisse de spécialistes des paysages, d'écologistes, d'économistes, de juristes, ou d'industriels...

Ces déchets sont-ils des produits toxiques, dangereux, embarrassants, sous-produits économiques ? Quelqu'ils soient ceux qui les produisent ne s'en sentent pas responsables. Et tous refusent sur "leur territoire" leur stockage, leur retraitement : ce refus s'appelle joliment "nimby" (pas près de chez moi) !

Constatation évidente : il y a toujours plus de déchets ménagers, industriels, proportionnalité simple entre niveau de vie et quantité de déchets. Et ceux-ci sont toujours de plus en plus difficiles à traiter.

Nous produisons, en Ile de France, près de 500 kgs de déchets par habitant et par an, soit un total de 5 millions de tonnes/an.

Dans la moitié centrale de la Région : 80 % sont incinérés, mais 30 % seulement sont traités dans la Couronne, ce qui conduit plus de 2 millions de tonnes en décharge par an.

Pour toute la France, les chiffres diffèrent.... mais les dernières statistiques officielles datent de 1977 !

Un Colloque passionnant (mais oui, on peut se passionner pour un tel sujet) s'est tenu récemment au Sénat. Il était organisé par COLINE (Comité Législatif d'Information Ecologique) avec qui nous avons des liens anciens. Et nous avons demandé - et reçu - sur le même sujet des informations très précises de Michel ELBEL dont l'une des missions est la Présidence du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères.

.....

**Association pour l'aménagement et l'animation du XVI^e Arrondissement (agrée le 18.3.78)
Responsable de la publication Simonne PAREZ ; 4, place de Mexico, 75116 Paris**

Les participants du Colloque : Elus, Associatifs, Assureurs, Professionnels, Responsables Administratifs, ont évoqué de multiples problèmes : réseaux de collecte et destin final des déchets, décharges autorisées ... ou non, transport (maillon important et difficile à contrôler et à maîtriser), stockage, incinération, retraitement. Et coût qui, en Ile de France, évolue entre 120 et 300 frs la tonne . La nécessité d'une taxe de mise en décharge n'est qu'accessoire à la montée des prix : 50 % d'augmentation cette année...

Tous souhaitent l'étude urgente, sérieuse d'un texte législatif minimum et obligatoire, qui devrait impérativement évoluer avec des règlements européens.

Mais qui fixera les " responsabilités civiles ", les règles ? Le moins qu'on puisse dire, c'est que ce thème ne semble pas beaucoup préoccuper le Conseil des Ministres, les Elus ! Seuls, les Maires directement responsables sont de plus en plus préoccupés.

Comme pour bien d'autres problèmes concernant l'environnement, la sensibilité des individus croît d'année en année. Et on peut se féliciter du taux grandissant des tris : verre, plastiques, journaux, compost auquel la population participe un peu partout.

Mais aussi, s'affoler quand on découvre une notion importante évoquée par deux orateurs et confirmée par Michel ELBEL : il n'y aura plus en Ile de France de décharges utilisables dans 2 ans.

Et COLINE concluait " Il faudra prendre des mesures difficiles et coûteuses. Chacun d'entre nous : collectivités locales, Région, Etat et Communauté doivent prendre leurs responsabilités et agir "

On ne peut que partager ce voeu. Et ajouter vite, très vite !

DES VILLAGES AUX QUARTIERS...

A la suite du décret du I.II.1859, Paris annexait 11 communes et quelques faubourgs, portant à 80 le nombre de ses quartiers.

Une récente exposition à la Mairie de notre arrondissement nous a remémoré le passé : Auteuil devenu le quartier 61, Muette le 62, Dauphine le 63 et Chaillot le 64.

On n'en parcourt pas l'histoire et les images sans un peu de nostalgie, celle d'un art de vivre, nourri aux marges de la Capitale, sur les chemins de Versailles. Les grands noms n'y manquent pas dans les trois derniers siècles.

La voirie de ces lisières ouest s'est dessinée de 1833 à 1848. HAUSSMANN fera le reste.

Quels sont alors les modèles parisiens d'un quartier vivant, du hameau à la grande paroisse ?

Paris en comptait 18 quand s'édifiait Notre-Dame, chacun abritant en large moyenne 25.000 habitants.

La même évolution subsiste à l'aube du XVIII^e siècle : 20 quartiers pour un demi-million d'âmes. Aujourd'hui 80 pour deux millions... mais on ne compte plus en " âmes "....

De cette constante troublante "d'effectif moyen" du quartier à travers sept siècles, on peut être tenté de déduire une "norme" de biologie sociale.

.....

Mais que signifie une "moyenne" dans la diversité des espaces d'une métropole : situation centrale, axiale, etc., zonages de fait (résidence, (types d'activités), paysages (historiques, modernes, pittoresques), caractères économiques du cosu au ghetto ?

Pour le XVI^e, cette mosaïque a été analysée par le regretté R.P. RABAUD. Ailleurs, l'étude menée parmi les habitants du " Gros Caillou " montre combien le sentiment d'appartenance est partout solide et nuancé.

Une population moyenne ? Pour le Paris contemporain, la population "par quartier administratif" va de 2.000 à 90.000 habitants ; leur espace : de 19 à 304 hectares, leur densité de 42 à 535 habitants à l'hectare.

Saint-Lambert est 45 fois plus peuplé que Gros Caillou et Auteuil seize fois plus étendu.

Auteuil occupe 300 hectares, Dauphine et Chaillot moins de la moitié et la Muette 200. Ils se distinguent moins par des chiffres que par la conscience des particularismes qui permettaient, à l'aube du siècle, de "distinguer les Dames d'Auteuil et de Passy par leurs bottines".

Les nuances n'ont pas entièrement disparu. Les limites du "quartier vécu" ne sont pas rigidelement telle ou telle rue, mais l'organisation de l'espace, la structure du bâti, l'animation du commerce de tous les jours.

La "piazzetta" de Passy le concentre, le majestueux Rond-Point du Trocadéro le fait fuir. Reste le sentiment d'appartenir au quartier, notion héritée du passé avec la nostalgie d'une ambiance de village où les habitants se reconnaissent "quelque chose" en commun. C'est un espace de constants rendez-vous, et "les enfants eux-mêmes ne peuvent pas s'y perdre" "Quand on en sort, on n'est plus chez soi".

Sauriez-vous dessiner sur le plan vos frontières personnelles de cet espace de vie ?

SPIRALE, DEDALE ou BELVEDERE ?

Au siècle dernier, au moment de la construction des deux terrasses du Château de Bagatelle par Lord LEYMOUR, était aménagée, avec les déblais des travaux, une butte. A l'intérieur, une cavité servait de glacière pour les propriétaires du Parc.

Au sommet de cette butte, un belvédère accessible par un sentier en colimaçon, le "labyrinthe".

Le temps a fait son oeuvre et le site se trouve aujourd'hui très dégradé : les pentes sont ravinées, les ifs autrefois taillés sont devenus de grandes tiges informes et le sentier a presque disparu.

Madame JACQUELINE NEBOUT demandait une réhabilitation du site.

Et au cours de la dernière réunion de la Commission de l'Environnement, M. DEFRETIN, de la Direction des Parcs et Jardins, a présenté un projet de rénovation. Les travaux ont commencé en mars et dureront 7 mois.

Le projet consiste à aménager un cheminement de 1 m 20 de large en spirale, montant en pente régulière jusqu'au belvédère au sommet de la butte.

Le parement du mur de soutènement sera constitué par un rocaillage

de cailloux de meulière, identique à ceux de la Cour d'Honneur du Parc, entre Château et Trianon.

L'autre coté du chemin sera bordé de buis.

Le Belvédère, entouré d'un garde-corps de style classique, rappelant ceux des parcs et jardins de Paris réalisés à la fin du XIX^e siècle, fera découvrir un paysage nouveau.

Les flancs de la butte seront plantés de lierre, plantes vivaces et d'arbustes.. Et ses abords aménagés par les jardiniers du Parc en zone de quiétude et de promenade.

Le Piéton de Paris s'y précipitera.

SENS UNIQUE.... OU BON SENS

Le sens de circulation, jusqu'à un passé récent, à Auteuil, dans la rue Bastien Lepage, de la rue Pierre Guérin vers la rue La Fontaine, permettait aux nombreux automobilistes, venant de la rue Leconte de Lisle, de gagner la Porte d'Auteuil en empruntant directement la rue Poussin, évitant ainsi le carrefour La Fontaine-Mozart équipé de feux.

Ce sens a été inversé : les automobilistes sont maintenant dirigés vers ce carrefour, s'ajoutant à ceux qui vont emprunter l'avenue Mozart.

A part son nouveau rôle de parking, on se demande si la rue Bastien Lepage a encore une utilité de circulation ?

Même question pour la rue Agar dont le sens de circulation a lui aussi été inversé, ce qui donne maintenant aux automobilistes de belles occasions de jouer "les hamsters" autour de l'îlot formé par les rues Gros, La Fontaine et Agar....

METRO... les LIGNES 9 ET 10

Relevé dans "l'Avenir de Paris 16^e" de février dernier, la réponse de la RATP à une question posée par M. MESMIN à propos de la dégradation des intervalles de passage des rames au cours des 15 dernières années.

La RATP reconnaît que ces intervalles ont effectivement augmenté mais justifie cette diminution de fréquence par une diminution corrélative du nombre des voyageurs depuis 1975 : "les intervalles entre rames indiqués résultent de moyennes", "toute analyse fine ne pouvant résulter que d'un traitement informatique" Cette "explication" , oh combien rassurante ! satisfèra-t-elle les voyageurs ?

Et peut-on justifier cette dégradation par la diminution des voyageurs dans un service dit "public" ! les "fidèles" doivent-ils souffrir pour les "lâcheurs" ?

Enfin, nulle explication n'est donnée en ce qui concerne les arrêts des rames, répétitifs, trop souvent constatés. Pourquoi ces avaries qui se succèdent à quelques minutes d'intervalle : une réparation unique ne peut-elle ouvrir la voie définitivement pour un parcours entier ?

CONCERTATION ?

Le beau mot !

Dictionnaires et encyclopédies le définissent "action de se concerter pour prendre en commun une décision, arrêter un projet, décider après réflexion et entente préalable "

Des textes législatifs prévoient donc qu'entre Pouvoir, Concepteurs et Citoyens, des Enquêtes Publiques permettront à ces derniers de s'exprimer sur des textes : réglementation en matière d'urbanisme, annonce de travaux d'intérêt général...

Et, il est, parfois, tenu compte des remarques et suggestions pour la mise au point définitive des textes.

Ainsi l'Enquête Publique sur l'aménagement de la Porte Maillot, bien présentée dans un pavillon d'information conçu à cet effet, et qui a reçu plus de 14.000 visiteurs et près de 300 lettres, a montré l'évolution du projet au fur et à mesure des études et des réflexions des visiteurs.

Un projet très amélioré pourrait être l'aboutissement encourageant de cette enquête..... à condition que des dérogations accordées ensuite n'en altèrent le contenu.

Car trop souvent, le citoyen qui croyait avoir passé, à son niveau, un accord avec la puissance publique, se sent frustré en mesurant le peu d'intérêt apporté à sa participation.

D'où une indifférence grandissante : les trois dernières E.P. organisées à la Mairie du XVI° ont recueilli entre cinq et dix réflexions de visiteurs !

Et nous avons reçu un courrier amer après la dérogation au permis de construire, 13 rue Albéric Magnard, qui autorise une surdensification par rapport aux dispositions légales.

Mépris du Public, victoire des promoteurs ?

LES SEUILS DE LA VILLE

" PARIS, DES FORTIFS au PERIF "

Vous vous intéressez à l'histoire de l'aménagement de Paris , Allez vite voir au Pavillon de l'Arsenal (21 Bld Morland - métro Sully-Morland) la très intéressante exposition (jusqu'au 26 avril) consacrée à la Ceinture de Paris, l'ex*Zone*.

Un double parcours dans l'espace et le temps nous est proposé.

Le premier est conduit par une maquette au 1/1000, de 35 mètres constituant l'anneau-limite de la Capitale. Cette maquette figure tous les bâtiments et ouvrages d'art de la ceinture, des boulevards des Maréchaux au bord extérieur du périmètre communal de Paris. En allant de la Porte de Bercy à la Porte d'Ivry (le XVI° intervenant pour environ un sixième du parcours) on découvre les projets architecturaux contemporains conçus en fonction de leur rapport au périphérique (par exemple l'Hôpital Robert Debré ou les Archives de Paris).

Le second parcours est celui des transformations successives de cette enceinte sur une période de 150 ans. Quatre grands

.....

moments sont abordés :

- conception et édification des fortifications de Thiers 1840 à 1845,
- premières tentatives de déclassement et de création d'une ceinture verte après le désintéret de l'Armée pour ce genre de défense après la défaite de 1870 (période 1871-1914) Histoire pittoresque de cette "zone non ædificandi",
- construction de la ceinture des H.B.M. dans "l'entre deux guerres",
- réalisation du périphérique (1957/1973) et les études récentes.

La description de projets qui n'ont pas abouti, de nombreux documents d'archives et de belles photographies illustrent très agréablement ces parcours.

On apprend et on comprend beaucoup de choses.

LES HELICOSES..... TOUJOURS

Plusieurs associations de l'Ouest Parisien ont adhéré à une déclaration commune, le 12 Juin 1991.

Elles souhaitent que "l'usage de l'hélicoptère au-dessus des zones urbaines soit réservé aux catégories de déplacements correspondant à sa vocation : transports sanitaires, missions urgentes de protection civile ou de défense, ou pour les déplacements de chefs d'Etat".

Objectifs prioritaires : interdiction de tous vols touristiques et de particuliers du vendredi 18 heures au lundi matin.

Immatriculation ventrale des hélicos en caractères visibles à 150 m. depuis le sol, en vue de renforcer le contrôle.

La flotte d'hélicoptères basés sur l'héliport était, à fin 1991, de 70 machines environ, 23 sont classés sur la liste de flotte d'une société de travaux publics.

Le trafic propre à l'héliport d'Issy-les-Moulineaux augmente régulièrement de 3.000 mouvements/an depuis 4 ans (abstraction faite des "baptêmes de l'air" interdits depuis le 1^o janvier - mais dont on continue de récompenser les concurrents de "La Roue de la Fortune; chaque soir, dans l'émission de télévision passant à la plus grande heure d'écoute ! -)

La Préfecture de Paris avait pourtant assuré que tout serait mis en oeuvre pour que l'arrêté du 12 mars 1990 portant interdiction des vols d'école, d'entraînement, et des vols circulaires au départ de l'Héliport, soit respecté...

D'après les chiffres communiqués par Aéroport de Paris, l'application de cet arrêté n'a entraîné qu'une diminution inférieure à 10 % du trafic.

Il est fréquent de voir des machines survoler la Seine, le nouveau Parc Citroën, les immeubles d'habitation qui entourent la Place Balard;

Tous ces vols sont en contradiction avec la réglementation et n'apparaissent dans aucune statistique : c'est un point qui exaspère les habitants qui ne peuvent ouvrir leurs fenêtres ou profiter, en été, de leur balcon ou de leur terrasse.

NOUS ECRIVONS à la Direction DES POSTES à PARIS

" Depuis quelques années, beaucoup de nos adhérents, de nombreux habitants du quartier délimité par les rues de l'Yvette du Docteur Blanche, de l'Assomption et de Mozart, ceux des alentours de la jonction des Bld Beauséjour et Montmorency se plaignent de l'éloignement des différents bureaux de Poste.

En effet, il faut faire près de 2 kms aller et retour pour se rendre rue Gros, rue Poussin ou rue Singer, ce qui dépasse les forces des nombreuses personnes âgées du quartier.

Cette gêne est accrue par l'installation et la généralisation des codes : les préposés ne peuvent plus remettre en mains propres lettres ou paquets recommandés. Ils laissent un avis à se rendre au bureau de poste correspondant au domicile. C'est très souvent celui de la rue Poussin, le plus encombré, quelle que soit l'heure, et il est fréquent de faire 1/4 d'heure de queue qui ajoute à la fatigue du trajet. Le public, dans ce bureau, nous l'avons constaté, manifeste souvent son mécontentement.

L'installation d'un bureau de poste auxiliaire s'impose à proximité du Commissariat de Police Mozart par exemple. Il pourrait assurer les opérations les plus courantes : réception et envoi de lettres ou paquets recommandés.

Des commerces se libèrent souvent dans le voisinage qui pourrait accueillir un tel équipement.

Vous êtes sûrement, comme nous, sensible à la qualité de vie des parisiens et notamment des personnes âgées. Nous serions heureux si vous vouliez bien étudier cette question et nous tenir informés de votre décision."

Nous avons reçu le 4 mars, une lettre du Directeur de l'exploitation de la Poste qui nous promet l'ouverture d'une enquête.

Nous vous tiendrons au courant.

PLACE RODIN

Les habitants de la Place nous disent leurs doléances. Et nous les soutenons auprès de la Municipalité du XVI°. De nouveaux sens de circulation ont été mis en place "provisoirement" par la Préfecture de Police à la suite des travaux d'implantation du chauffage urbain. Ils semblent devoir être maintenus avec l'accord de la RATP.

De plus, l'installation de blocs de béton entourant les trottoirs et d'un bandeau élargissant la plateforme centrale sont des aménagements dangereux et inesthétiques.

M. TAITTINGER, souhaitant tenir compte des critiques qui lui paraissent fondées, a demandé aux responsables des administrations concernées, de réétudier les problèmes posés, et transmis aux organisateurs du Comité de Défense un questionnaire sur l'aménagement, le plan de circulation et le stationnement.

XVI° DEMAIN a répondu à cette enquête, et vous conseille de faire de même. Le questionnaire se trouve dans "Le Village d'Auteuil et de Passy" du mois de mars.

NOS LECTEURS ECRIVENT

Madame J.P. rue Jasmin

" Les plaques de rues disparaissent, au cours de travaux, ou de ravalement. Elles ne sont pas reposées ensuite. Habitants et visiteurs, touristes s'en plaignent.
Une lettre, en 1981, me signalait que le Cabinet du Maire de Paris étudiait une modification de l'aspect des plaques de rues, que cette étude ferait l'objet d'un nouvel arrêté modifiant celui de 1939, que les plaques seraient remplacées par tranches annuelles à partir de 1982.
Depuis les disparitions se multiplient !
Que faire pour dénoncer cette carence de plus en plus flagrante. Et obliger commerçants, promoteurs responsables à remettre les plaques déposées "

M. A.C. rue de Longchamps

" Voici quelques photos d'un coin menacé de l'arrondissement : le bel Hôtel Thiers, légué par les héritières Dosne, mère et filles, à l'illustre homme politique.
Des articles de presse annoncent sa démolition et la construction d'un immeuble de plusieurs étages "

Après notre enquête, la presse avait-elle été mal informée ?
Seul le titulaire du bail a changé. Et l'Hôtel, Fondation Thiers, subi des aménagements intérieurs qui n'en changent pas la destination actuelle de Club-Hôtel.

... du moins, jusqu'en 1995, terme du bail actuel.

Madame S.J. rue de la Pompe

" Depuis que le Commissariat est parti de la rue de la Pompe, les habitants et commerçants sont de plus en plus victimes de cambriolages ou d'actes de vandalisme, entre Mairie et carrefour Muette. Moi-même, plusieurs fois cambriolée, me suis rendu compte que la Mairie n'était pas au courant de ces problèmes.
Et par ailleurs, le bruit (poubelles entre 6 h.30 et 7 h. le matin) devient insupportable. "

Madame D.M. Bld Murat

" Je voudrais vous redire combien le Bois de Boulogne est sale, en particulier, le petit lac envahi d'ordures. Et le petit abri de bois marron aurait grand besoin d'être repeint.
De plus les jours de match, la Place de la Porte de St Cloud est envahie de gobelets, de restes de sandwiches. Et nos portes de parking pleines d'urine. Il y a des cabanes à saucisses et à frites devant chez nous et nous n'osons plus sortir ces jours-là.
Un ami de mon fils a reçu un pavé sur la tête.
Il n'y a vraiment pas assez de forces de police. "

L'ASSOCIATION FAMILIALE CATHOLIQUE ST HONORE D'EYLAU

nous annonce sa Braderie de Printemps : 69 rue Boissière

Vente de vêtements : mercredi 13 Mai, de 10 à 19 h.
jeudi 14 Mai, de 10 à 19 H.

ENEZ NOMBREUX
